

Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement de la Région de YERVILLE

COMPTE-RENDU de la SEANCE du 6 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars à dix-huit heures, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Région de Yerville s'est réuni à la salle des fêtes de la mairie d'Yerville sous la Présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Joël BAILLARD, Bernard DAM, Eric DEYBACH, Madame Séverine FREMONT, Messieurs Remi LERONDEL, Claude LESEIGNEUR, Philippe LACAISSE, Guy VIGREUX, Benoît LEMERCIER, Hervé WALLERICH, Stéphane MARIE, Jean-Michel TRAVERS, Nadine MONTIER, Bruno BERTRAND, Claude JOUANGUY, Olivier HOUDEVILLE, François ROYER, Hubert HONDIER, Daniel COLLARD et Alfred TRASSY-PAILLOGUES.

Assistaient également : Monsieur Samuel GENDRIN, Madame Alexandra CABY

Etaient Excusés : Julien LACHEVRE, Jérémie PALIOTTI

Le Président fait lecture du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2017 qui est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

- **Vote du Compte administratif 2017 et approbation du Compte de Gestion du Receveur**

Sous la Présidence de Jean-Michel TRAVERS, Olivier LUCAS, Trésorier du Syndicat présente :

- Le Compte Administratif 2017 EAU POTABLE
- Le Compte Administratif 2017 ASSAINISSEMENT
- Le Compte Administratif 2017 ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Ces comptes présentés, ils n'appellent ni observations, ni réserves du Comité Syndical. Ils sont donc approuvés à l'unanimité.

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2017 – ASSAINISSEMENT 2017 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2017 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, et n'appelant ni observation, ni réserve du Comité Syndical, sont approuvés.

Les résultats sont les suivants :

Résultats 2017	Investissement	Fonctionnement
Eau	-226 936,32 €	127 483,42 €
Assainissement	625 724,10 €	218 785,95 €
Assainissement non collectif	248 867,23 €	14 000,61€

- **Affectation des résultats**

Le Compte Administratif 2017 EAU POTABLE faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **1 103 048,42 €**, le Comité Syndical décide l'affectation :

Au **Compte 1068** de la somme de **412 641,32 €**

Au **Compte R 002** de la somme de **690 407,10 €**

Le Compte Administratif 2017 ASSAINISSEMENT faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **328811,28 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

Au **Compte 1068** de la somme de **140 816,90 €**

Au **Compte R 002** de la somme de **187 994,38 €**

Le Compte Administratif 2017 **ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF** faisant ressortir un excédent de fonctionnement de **206 770,01 €** le Comité Syndical décide l'affectation :

Au **Compte R 002** de la somme de **206 770,01 €**

- **Vote du Budget Primitif 2018, sous la présidence d'Alfred TRASSY-PAILLOGUES**

Eau Potable

Le Comité Syndical approuve le budget Eau potable 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 243 421,00 € pour la section d'**investissement**

1 116 008,00 € pour la section de **fonctionnement**

Assainissement

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

4 156 057,00 € pour la section d'**investissement**

1 447 483,00 € pour la section de **fonctionnement**

Assainissement Non Collectif

Le Comité Syndical approuve le budget Assainissement Non Collectif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

279 142,00 € pour la section d'**investissement**

323 055,00 € pour la section de **fonctionnement**

Etudes et travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable dans la vallée de la Saône

Le Président expose qu'une réunion a eu lieu le 12 février 2018 avec les Syndicats de Doudeville, de Saint Laurent en Caux, de la Vallée de la Saône, d'Auffay Tôtes, l'Agence de l'Eau et le SIDESA, dans le but de mettre en œuvre les recommandations de l'étude de sécurisation de la production et de la distribution de la ressource en eau dans la Vallée de la Saône.

Ainsi les principales problématiques de l'approvisionnement en eau sont les suivantes :

- La sécurisation de la distribution en eau en cas de coupure EDF à Bourdainville et Beauval en Caux ;
- La quantité d'eau disponible à l'horizon 2028 – et production à 2000 m³/j insuffisante pour le forage de Bourdainville ;
- La qualité de l'eau distribuée : turbidité pour la SAEP Vallée de la Saône, pesticides et nitrates à terme pour toutes les collectivités ;
- L'accréditation des membranes de microfiltration de l'usine de Bourdainville : nécessité de reconfigurer l'usine avec un traitement adapté d'ici 2022.

L'étude de sécurisation de la distribution de l'eau potable dans la Vallée de la Saône, réalisée par EGIS Eau en 2015, portait sur un important programme d'investissement commun aux 5 collectivités d'un montant global de 13 000 000 € HT. Elle comporterait en outre la réalisation de 2 forages à Saône Saint Just et à Imbleville, de 3 réservoirs de stockage, de 2 usines de traitement de l'eau avec l'adaptation de l'usine de micro-filtration, et quelques 16 km de réseaux d'interconnexion.

Ces travaux seront financés par l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 à 40 %.

A l'issue de cette réunion les décisions ont été les suivantes :

- Toutes les collectivités sont d'accord pour adhérer à ce programme d'études et d'investissement
- L'ensemble des études et travaux seront établis sur la base d'une convention de groupement de commande avec une clé de répartition qu'il conviendra de définir.
- La collectivité coordinatrice du groupement de commande sera le SMAEPA de la Région d'Yerville
- Le Syndicat va lancer la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le démarrage des études et travaux pour la sécurisation de l'approvisionnement en eau dans la Vallée de la Saône. Il s'agit d'un enjeu stratégique majeur pour assurer la continuité de la distribution en eau pour les prochaines décennies.

Etude épandage des boues lagune de Saint Ouen du Breuil

Alfred Trassy-Paillogues expose que lors des négociations de terrain pour l'achat des parcelles de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil, il était convenu de restituer les anciennes lagunes à l'euro symbolique à Mr Eric d'Hugleville. Celles-ci devront toutefois être dépolluées. Il convient d'évacuer les boues restantes dans le cadre d'un plan d'épandage des boues.

Une consultation a été réalisée et le bureau d'études SEDE Environnement s'avère le mieux disant. Mr Le Président propose de retenir ce bureau d'études et de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le choix de ce bureau d'étude et autorise le Président à :

- signer l'ordre de service correspondant ;
- solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de cette étude.

Avenant de transfert marché CSPS (Coordination Sécurité et Protection de la Santé) pour le chantier de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil

Mr le Président expose qu'en novembre 2014, le marché CSPS relatif à la construction de la station d'épuration d'Hugleville en Caux / Saint Ouen du Breuil a été signé avec la société SEPAQ – SAS INGETEC. En octobre 2017, cette société a cédé sa branche d'activité Coordination Sécurité et Protection de la Santé à la SARL SEPAQ avec un nouveau n° de SIRET. Cette nouvelle SARL emporte avec elle la reprise de la branche d'activité, les contrats et marchés en cours.

Ainsi il est nécessaire de valider cette opération par un avenant de transfert.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer cet avenant de transfert.

Avenant au marché de réseau de transfert de Saint Ouen du Breuil

Mr le Président expose que le marché initial de construction du réseau de transfert des eaux usées de la commune de Saint Ouen du Breuil vers la nouvelle STEP d'Hugleville en Caux / St Ouen du Breuil, notifié à l'entreprise STURNO, prévoyait une implantation du poste de refoulement sur le site des lagunes actuelles de Saint Ouen du Breuil. Lors des négociations de terrain pour l'achat de la parcelle il a été convenu que nous restituions les lagunes en l'état, et sans aménagements. Ainsi Il a été nécessaire de revoir le projet initial et de décaler l'implantation de ce poste de refoulement plus en amont.

Ce changement, qui intervient après l'appel d'offres, occasionne un surcoût de 54 522,50 € HT puisque les longueurs de réseau de refoulement sont supérieures.

Ainsi le montant global du lot n°2 du marché « réseau de collecte, de transfert et réseau d'eau potable » s'élève à 532 940,50 € au lieu de 478 418 € initialement prévus soit une augmentation de 11,40 %.

Cette augmentation étant supérieure à 5 % cet avenant a été validé par la Commission d'Appel d'Offres.

A l'unanimité, le Comité Syndical valide cet avenant et autorise le Président à signer et à demander l'aide complémentaire à l'Agence de l'Eau.

Parcelle ZA15 Hugleville en Caux



ZA 15 : 4422 m² (propriétaire : Etat, **estimation domaines : 3500 €**)

Cette parcelle devra préalablement être transférée au patrimoine de la SANEF, avant d'être vendue au SMAEPA (ou à Mr Eric d'Hugleville)

Mr le Président expose que dans le cadre des négociations de terrain liées à la STEP d'Hugleville / St Ouen, il avait été prévu que Mr Eric d'Hugleville récupère la parcelle ZA15.

La SAPN, actuellement propriétaire de la parcelle, ne souhaite pas vendre la parcelle à un prix inférieur à 3500 €, qui est l'estimation des domaines.

Mr Eric d'Hugleville accepte de financer à hauteur de 1500 € pour l'acquisition de ce terrain. Mr le Président propose que le Syndicat apporte le complément afin que la transaction puisse se faire.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte la participation du Syndicat à l'achat de cette parcelle ZA15 à hauteur de 2000 €, et autorise Mr le Président à signer les documents nécessaires.

Servitudes de canalisations d'eau potable

Mr le Président, expose qu'il nous est nécessaire de signer les conventions de servitudes pour le passage de canalisation d'eau potable en terrain privé. Il s'agit des propriétaires suivantes :

Le Consorts CRETON et LEPREVOST pour le passage de la canalisation d'amenée des eaux brutes vers l'usine de microfiltration à Bourdainville, ainsi que la SCI Del CANTO dans la ZAC Nord de ComCom de Yerville

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la signature des conventions de servitudes et autorise le Président à les signer.

Marché d'installation de bouches et de poteaux d'incendie

Mr le Président propose, comme cela a été fait pour le marché des contrôles des Points d'Eau Incendie, que le Syndicat assure la consultation pour un marché à bon de commandes pour l'installation de poteaux et de bouches d'incendie.

La rédaction des pièces de marché est en cours et la consultation sera réalisée courant mars.

Le principe est le suivant : les communes remontent au Syndicat leur besoins en poteaux ou en bouches d'incendie, et après vérification des débits selon le diamètre de la canalisation, le Syndicat demande au titulaire du marché de proposer les devis directement aux communes sur la base des prix correspondants du marché.

Les travaux d'installation et la mise en service des nouveaux poteaux ou bouches d'incendie seront supervisés par le Syndicat et Véolia.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la consultation pour les travaux d'installation des poteaux et des bouches d'incendie sur le territoire du Syndicat.

Contrat emploi saisonnier

Alfred Trassy-Paillogues expose que, comme chaque année, il est nécessaire d'établir un contrat d'emploi saisonnier de 6 mois pour accroissement d'activité du 1er mai 2018 au 31 octobre 2018.

Jean-François LOUIS ayant donné entière satisfaction pour ce travail, il est proposé de le recruter pour ce contrat à durée déterminée de 6 mois.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette décision et autorise Mr Le Président à signer le contrat de travail.

Contrat d'assurance des risques statutaires

Mr le Président propose de déléguer au Centre de Gestion la consultation et la souscription d'un nouveau contrat d'assurance statutaire pour une durée de 4 ans à compter du 1er janvier 2019.

Le Comité Syndical approuve cette décision à l'unanimité.

Divers

ANC :

Les tranches de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif ont résorbé les principaux problèmes de pollution sur les chaussées. Néanmoins, quelques ANC dysfonctionnent encore. Le Syndicat va communiquer aux communes les ANC qui restent non conformes à risque pollution afin d'envisager de les regrouper en une tranche de travaux.

Assainissement :

Stéphane MARIE relate des problèmes d'infiltration des eaux traitées de la station d'épuration de Gueutteville. Samuel GENDRIN indique que Véolia a fait une opération de pompage des eaux pour les mettre à la lagune de Saint Ouen du Breuil. Une opération d'étanchéification des regards de la fosse toutes eaux est également programmée afin que les eaux traitées ne se mélangent pas avec les eaux brutes. Alfred TRASSY-PAILLOGUES indique que sera réalisée une étude de faisabilité pour agrandir la surface de l'aire d'infiltration afin que les eaux ne surversent plus sur la route.

Claude Leseigneur demande à Mr le Président, la possibilité d'inscrire une tranche d'extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la rue des Forrières, afin de supprimer le problème d'assainissement non collectif de Mr et Mme GIRARD. Mr le Président propose cette réalisation au Comité Syndical qui l'accepte.

Incendie :

Claude Leseigneur demande quelles sont les solutions pour palier au manque de débit sur le dernier poteau incendie implanté au carrefour de la rue de la grotte avec la rue Grande à Criquetot sur Ouille.

Alfred TRASSY-PAILLOGUES répond dans un premier temps que le Syndicat n'a pas vocation à surpresser ou renforcer le réseau d'eau potable pour satisfaire à la défense incendie. Dans un 2^{ème} temps, pour ce cas particulier, il est proposé :

- de refaire faire un essai de débit en heures creuses, puisque le débit constaté était inférieur de 5 m³/h.
- d'étudier avec Véolia la possibilité de raccorder ce poteau d'incendie directement sur la canalisation principale de la RD88 qui a été récemment renforcée.

La séance est levée à 19h30.